

Date de convocation : 8 avril 2025

Date d'envoi : 8 avril 2025

Date d'affichage : 8 avril 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2025  
LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

**Absents ayant donné procuration** : 2 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : LIOUTIER Pascale

**OBJET : Vote du budget primitif 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Compte Financier unique 2024 de la commune ;

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Commune de Saint Etienne de Fontbellon pour l'exercice 2025 à l'équilibre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif de la commune est voté sur les bases de la nomenclature M 57 ;

Considérant que le vote du budget a lieu en nature et par chapitre globalisé avec un taux de fongibilité des crédits de 7.50 % en fonctionnement et investissement (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Sur proposition de la commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour, 3 abstentions (GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie) :

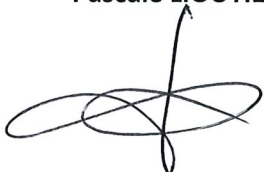
Adopte le budget primitif 2025 équilibré comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **1 958 000 €** dont en recettes **100 000,00 €** de résultat reporté et en dépenses **159 900 €** de prélèvement pour la section d'investissement.
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de **1 552 000 €** (restes à réaliser et prévisions 2025) dont **249 531.58 €** d'excédent de fonctionnement affecté (compte 1068).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,  
Pascale LIOUTIER



Envoyé en préfecture le 17/04/2025  
Reçu en préfecture le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025  
ID : 007-210702312-20250414-2025\_04\_14\_20-DE

